

# Menaces sur les GRETA et les CFA

La loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» (LCAP) du 5 décembre 2018 **dévaste littéralement la formation professionnelle publique. Celle-ci a pour objectif principal «d'optimiser les moyens humains et financiers» et de «responsabiliser» les usagers en prétendant les rendre «acteurs» par «l'individualisation des parcours».**

## Fusion des CFA publics, attention danger !

### Traduisons cette novlangue en termes plus clairs :

**Optimiser** = faire des économies, donc détruire des emplois.

**Responsabiliser** = supprimer les financements publics pour les formations.

**Individualisation des parcours** = attention, il ne s'agit pas d'individualisation au sens pédagogique, mais de **l'obligation imposée au salarié de se former à ses propres frais, via le CPF monétisé !** Quelles sont les conséquences immédiates et futures de l'application de cette loi destructrice pour la formation professionnelle publique ?

### Conséquences pour les structures

#### Avant la loi LCAP : les fusions de GRETA

Depuis 2014, les GRETA subissent un vaste mouvement de fusions, sous prétexte de mieux résister à la concurrence.

Les conséquences directes, partout où ces fusions ont eu lieu sont des **non-renouvellements de contrats, la remise en cause dans les nouveaux contrats de droits anciennement acquis, l'augmentation des temps de trajet** (et donc des frais de déplacement !)...

#### Fusions des CFA publics

Depuis la loi « LCAP », les Opco, ex Opca, peuvent lancer des «*appels à projets*» de formation. Ces

projets incluront aussi l'apprentissage : seules des structures solides seront en mesure d'y répondre.

C'est donc **toujours dans une optique de concurrence** que les CFA publics sont regroupés dans des CFA académiques.

Les ex-CFA publics sont ainsi transformés en UFA (unité de formation d'apprentis), puis rassemblés dans un grand CFA académique, porté par le GIP-FCIP.

Par conséquent, les CFA académiques et les GRETA se retrouvent ensemble, via le GIP, sous le contrôle du rectorat.

#### Fusions CFA / GRETA

Toujours dans le cadre de l'application de la loi «LCAP», on assiste déjà à **un décroisement entre la formation initiale et continue, qui aboutit notamment à des fusions de GRETA et de CFA... en réalité des absorptions de CFA par les GRETA !**

Si la réalité de ces absorptions est systématiquement et volontairement dissimulée, le discours tenu par l'administration lorsque les élu-es l'interpellent est celui du «*rapprochement*» et de la «*complémentarité*».

Or, **les conséquences vont être dramatiques tant pour les personnels de CFA et de GRETA, que pour les élèves / stagiaires / apprenti-es.**

# Conséquences pour les personnels GRETA et les CFA

## Conséquences pour les personnels

### Dans les CFA

Depuis avril 2019, les GRETA peuvent former des apprentis. Par conséquent, en application directe de ces fusions, **sont proposés aux enseignants de CFA des contrats de formateurs en GRETA, bien moins avantageux !**

Leurs obligations de service passent ainsi des 648h de la formation initiale aux 810h des contractuel·les de la formation continue, avec un référentiel d'activités comprenant des pondérations à 0,504. Les personnels CFA ont tout à perdre !

### Dans les GRETA

**L'extension de l'apprentissage aux GRETA les met directement en concurrence avec les CFA publics qui reposent sur une structuration quasi identique.**

Dans certaines académies, des fusions-absorptions sont à l'ordre du jour pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces multiples fusions **généreront une fois encore des doublons** parmi les personnels, tant

administratif·ves que formateur·trices. Se profilent des baisses de quotité en masse et de nouveaux plans de non-renouvellement des CDD, dans un premier temps, qui seront forcément suivis d'un plan de licenciement des CDI.

«Concernant les CFC, le développement de l'alternance va prendre une part prépondérante dans leurs missions au détriment des GRETA».

### Hétérogénéité des publics

La réforme de la voie professionnelle instaure une UFA (Unité de Formation des Apprenti·es) par Lycée Professionnel. Dès lors, dans les EPLE, tout·e enseignant·e travaillant aujourd'hui dans la formation pro devra **accepter de faire cours face à des publics «mixés»** : élèves, apprenti·es, stagiaires de la formation pour adulte, alternant·es en contrats de professionnalisation, tou·tes pouvant se retrouver dans la même classe.

Cette **hétérogénéité des publics va entraîner une dégradation des conditions de travail des personnels** (profusion du travail administratif, périodes de stages variées, incompatibilité des classes d'âges).

Les collègues qui refuseront d'accepter ces nouvelles conditions de travail au rabais, alignées sur les contrats les plus précaires, seront invités à partir. **C'est une manière de se débarrasser de personnels par leur mise en concurrence.**

**Nous ne pouvons pas accepter que nos emplois et que le service public que nous garantissons à nos stagiaires et apprenti·es soient ainsi anéanti·es !**

**Mobilisons-nous pour exiger :**

- **L'abrogation de la loi «LCAP» et du projet de réforme de la voie pro !**
- **L'arrêt immédiat des fusions CFA - GRETA.**

